



# **CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE**

## **Système à dominante cultures**

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme professionnel qui vous permet :

- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) :
  - agricole en exploitation, en organismes (CUMA, syndicats professionnels...)
- la poursuite d'étude en Brevet de Technicien Supérieur Agricole dans le même secteur ou non (des réorientations sont possibles entre les différentes spécialités) ;
- le statut de chef d'exploitation, si vous êtes né(e) après le 1<sup>er</sup> Janvier 1971, puisqu'il vous donne la capacité professionnelle pour s'installer en agriculture.

## **I. – ARCHITECTURE DE L'OPTION**

### **1. - PROGRAMME**

#### **PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »**

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

| <b>NOM</b> | <b>INTITULE</b>   | <b>CONTENU</b>  |
|------------|---|---|
| <b>MG1</b> | Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire | Français<br>Education socioculturelle                             |
| <b>MG2</b> | Connaissance et pratique d'une langue étrangère                                 | Langue vivante<br><u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand |
| <b>MG3</b> | Education physique et sportive  | Pratique d'activités physiques et sportives                       |
| <b>MG4</b> | Education socioculturelle et communication                                      | Education socioculturelle Français<br>Communication               |
| <b>MG5</b> | Connaissance du monde contemporain  | Histoire/Géographie<br>Sciences économiques                       |
| <b>MG6</b> | Hygiène et protection de la santé   | Biologie  |

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

### **DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »**

Les lettres « **MP** » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont six et leur répartition est la suivante :

| <b>NOM</b> | <b>INTITULE</b>                          | <b>CONTENU</b>                |
|------------|--|-------------------------------|
| <b>MP1</b> | Interprétation et traitement des données | Mathématiques<br>Informatique |
| <b>MP2</b> | Connaissance des systèmes vivants        | Biologie<br>Ecologie          |

| <b>NOM</b>  | <b>INTITULE</b>   | <b>CONTENU</b>  |
|-------------|---|---|
| <b>MP3</b>  | Eléments de chimie du vivant, du sol et de l'environnement. Energétique | Sciences physiques  |
| <b>MP4</b>  | Pilotage de l'Entreprise  | Sciences économiques<br>Agronomie<br>Machinisme<br>Zootechnie   |
| <b>MP11</b> | Economie, politique des productions agricoles                           | Environnement économique et mise en marché<br>Gestion technique des ateliers (Phytotechnie, Zootechnie) |
| <b>MP12</b> | Gestion d'une exploitation  | Sciences économiques<br>Sciences et techniques professionnelles<br>Phytotechnie<br>Zootechnie           |

**TROISIEME PARTIE : Les modules de la spécialité professionnelle : « MP »**

| <b>NOM</b>         | <b>INTITULE</b>  | <b>CONTENU</b>  |
|--------------------|--|---|
| <b>MP111A et B</b> | Bases scientifiques et techniques pour la conduite de systèmes à dominante cultures, dont :<br><b>MP111-A</b> : Agronomie – Systèmes de Cultures, et<br><b>MP111-B</b> : Place et incidence d'un élevage dans un système à dominante cultures. | Agronomie<br>Zootechnie<br>Biologie-Ecologie<br>Sciences et techniques des équipements<br>Sciences économiques et sociales de gestion |
| <b>MP112</b>       | Mise en œuvre des systèmes de cultures.  | Agronomie<br>Agroéquipement<br>Informatique / Multimédia  |
| <b>MP113</b>       | Optimisation du choix et de l'utilisation des agroéquipements option « conduite de systèmes à dominante cultures ».  | Sc. et techniques des équipements<br>Sciences physiques<br>Economie   |

## 2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Sept épreuves sont prévues avec **20 coefficients** :

| <b>STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES</b>                 |                     |                     |  |   |
|--|---------------------|---------------------|--|---|
| <b>EPREUVES</b>  | <b>COEF. GLOBAL</b> | <b>DUREE TOTALE</b> | <b>MODULES CONCERNES</b>                       | <b>NATURE</b>   |
| <b>E1</b><br><br><b>EXPRESSION ET MONDE CONTEMPORAIN</b> | 4                   | 4 h 30              | MG1<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>MG5 | <p>Sujet écrit en <b>deux parties</b> :</p> <p>① <b>Français</b> (coefficient 3) d'une durée de 2 h 30 s'appuyant sur un ou deux textes de nature littéraire.</p> <p>② <b>Histoire/Géographie</b> (coef. 1) de 2 h 00 comportant 2 sujets au choix.<br/>Sujets en deux parties : questions à partir de documents + développement personnel.</p> |
| <b>E2</b><br><br><b>LANGUE VIVANTE</b>                   | 1                   | 30 mn               | MG2  | <p>Epreuve <b>orale</b> à partir d'un document visuel inconnu du candidat (photo, dessin, graphique, tableau, schéma, séquence vidéo sans le son).</p> <p>Temps de préparation : 15 mn</p> <p>Temps d'interrogation : 15 mn</p>   |



## STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

| EPREUVES   | COEF. GLOBAL | DUREE TOTALE | MODULES CONCERNES       | NATURE  |
|--|--------------|--------------|-------------------------|---|
| <b>E4</b><br><br><b>MATHEMATIQUES ET SCIENCES (suite)</b>  | 4            | 3 h 20       | MP2                     | ② une épreuve <b>orale</b> de 20 mn de <b>Biologie/Ecologie</b> en <b>2 parties</b> (coef. 1) :<br>- un sujet de Biologie tiré au sort (questions de cours, schémas à légender...)<br>- un entretien avec le jury ayant pour support la fiche d'activités en Ecologie remise par le candidat lors de de l'examen (fiches sur milieux étudiés lors des périodes de sessions de regroupement au CNEAC). |
| <b>E5</b><br><br><b>SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE</b> | 2            | 2 h 30       | MP111A,<br>et Agronomie | Epreuve <b>écrite</b> comportant plusieurs questions liées à l'agronomie, aux productions végétales et systèmes.  |

## STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

| EPREUVES   | COEF. GLOBAL | DUREE TOTALE | MODULES CONCERNES                 | NATURE  |
|--|--------------|--------------|-----------------------------------|---|
| <b>E6</b><br><br><b>FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)</b> | 3            | 30 mn        | Séquences en milieu professionnel | <p>Epreuve de synthèse <b>écrite</b> et <b>orale</b> qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'exploitation du lieu de stage.</p> <p><u>Ecrit</u> : situer l'exploitation dans son environnement, analyser le fonctionnement de l'exploitation et élaborer un diagnostic global de l'exploitation.</p> <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé.</li> <li>- Entretien avec le jury → 20 minutes au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.</li> </ul> |
| <b>E7</b><br><br><b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DOSSIER TECHNIQUE*)</b>        | 5            | ≈ 1 h 00     | MP11 – MP12<br>MP112<br>MP113     | <p>Epreuve <b>pratique</b> et <b>orale</b> à coefficient 5 composée de <b>2 parties</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1<sup>ère</sup> partie : un <b>oral</b> de 30 mn ayant pour support le dossier de suivi technique constitué par le candidat.</li> <li>→ 2<sup>ème</sup> partie : un <b>entretien</b> avec le jury sur d'autres aspects.</li> </ul>   |

\*N.B. : Le **dossier technique** est composé de **8 fiches** établies sur la production étudiée.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

### **Épreuve de contrôle**

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

## **II.- CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT**

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

Notre établissement peut vous aider à réparer votre Baccalauréat Professionnel.

**UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :**

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !  
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

TRAVAUX PRATIQUES

